

Compte rendu du Conseil d'administration (CA) du jeudi 25 juin 2026

rédigé par les élues et élus PULS

L'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 23 avril 2026 – reporté
2. Approbation de la procédure interne d'élaboration du budget 2027
3. Approbation de la révision des droits d'inscription de diplômes d'université
4. Approbation des tarifications de diplômes, hors révision des droits d'inscription des diplômes d'université, pour l'année universitaire 2026-2027
5. Approbation du marché de fournitures, par abonnement ou acquisition, de documentation électronique et gestion des accès pour l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
6. Approbation du marché de fournitures et gestion de périodiques, français et étrangers, acquis par abonnement au format papier (« print »), par abonnement au format couplé papier et électronique (« print + online ») ou par abonnement choisi titre à titre au format électronique seul (« online »), pour l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
7. Approbation du marché de fourniture d'énergie électrique active et de gaz naturel avec l'acheminement ainsi que la responsabilité d'équilibre et de modulation, le mécanisme de capacité, les CEE, les CPB, le coût de stockage avec les services associés pour différents points de livraison de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
8. Approbation de l'actualisation du dispositif de validation des études supérieures de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (sous réserve) – reporté
9. Approbation du rapport social unique 2024
10. Approbation du relevé de propositions de la commission « contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) » du 8 juin 2026
11. Approbation du relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) – financement de projets » du 1er juin 2026
12. Information sur le relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) – aides sociales et à la mobilité internationale » du 26 mai 2026
13. Présentation du bilan du schéma directeur développement durable et responsabilité sociétale et environnementale (DD&RSE)
14. Approbation de la convention d'application n° 3 du diplôme délocalisé de la licence mention « gestion » parcours « gestion » entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'université Galatasaray
15. Approbation du renouvellement de la convention d'application du programme de double diplomation en licence mention « administration économique et sociale » entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'université de Pondichéry

La séance débute à 14h10 ; 31 présent-es ou représenté-es, dont 10 procurations.

I. Informations de la présidente

S. Messaï-Bahri (VP CA-RH) commence les informations, la présidente arrivant d'un rendez-vous. Elle nous rejoindra rapidement.

• La plateforme des alumni de P1

Pierre Médan (chargé de mission Alumni – Fondation) explique que la plateforme des alumni est active¹. L'idée est de la faire vivre avec des événements, des invitations ont déjà été lancées. Les alumni ont apprécié l'invitation, une trentaine étaient présents au concours d'éloquence, et hier certains étaient présents à la Panthéonisation de Marc Bloch, à l'appartement décanal. Les alumni ont envie de participer, il y aura un grand événement où l'on va tous les accueillir. L'événement prévu fin octobre réunira un maximum d'alumni. Deux personnes travaillent sur ce projet. Ultérieurement, ce sera la fondation qui gérera les alumni donateurs.

¹ <https://alumni.panthéonsorbonne.fr/fr/>

Paul Rateau souligne que la question est aussi de savoir ce que nous attendons des alumni (stages, débouchés pour nos étudiants). Il serait bon qu'un point soit fait précisément sur les alumni au cours d'un prochain CA.

- **Point sur la création d'un institut d'économie avancé à P1**

C. Neau-Leduc explique revenir d'un rendez-vous avec tous les établissements d'enseignement supérieur de Paris et leurs partenaires à la demande du nouveau maire.

Conformément à la demande qui avait été faite lors du précédent CA, elle fait un point sur les nombreux échanges qui ont eu lieu ces 8-10 derniers mois avec les représentants des différents laboratoires de l'EES², à propos de leur restructuration interne. Un consensus a été trouvé pour chacun, il va maintenant être présenté aux différentes structures (UFR et laboratoires) puis aux conseils centraux. L'idée est de créer un institut qui regrouperait les collègues de P1 rattachés à l'UMR PJSE³ (multituelle dont PSE – Paris School of Economics). Cela nécessiterait une transformation des statuts l'EES, qui resterait toutefois une UFR. Le CES-Centre d'économie de la Sorbonne et l'Équipe d'Accueil PHARE⁴ seraient aussi concernés.

Cette restructuration modifierait seulement la structure interne de l'UFR d'économie pour construire une vraie stratégie fondée sur 2 piliers : aider les économistes à s'affirmer et leur donner les moyens de leur stratégie. L'accord prévoit bien sûr que les collègues rejoignant l'institut continuent à s'impliquer pédagogiquement en licence.

Au cours des discussions, deux autres points ont été soulevés et qui concernent toute l'université :

- Un projet ancien, qui sera présenté courant automne : il proposera un mécanisme de professeurs rattachés, pour les chercheurs qui veulent notamment faire des cours et être valorisés pour cela
- Une autre délibération concernera les charges de services, des modes de rémunération et de compensation alternatives permettant des allègements de services plus larges et concernera toutes les disciplines.

N. Canry (Savoirs et Confiance Partagés – SCP) remercie la présidente pour cette présentation. Ce projet va permettre des modulations de services pour les membres de PJSE, mais aussi pour les autres équipes. Il demande si cela sera facile à mettre en œuvre et si cela ne va pas entraîner des inégalités. **C. Neau-Leduc** explique que certains EC pourront être déchargés pour une partie recherche plus importante. Cette délibération sera portée pour toute l'université. On veillera à l'équité et que toutes les équipes et disciplines puissent en bénéficier. **N. Canry** insiste sur les risques d'inégalités quant à la capacité de chaque équipe à s'en saisir, quand bien même tous y auraient accès. **C. Neau-Leduc** souligne qu'il y a déjà articulation entre des collègues rattachés qui peuvent venir faire cours pour compenser les décharges. Cela peut aussi se financer sur des programmes de collègues qui viennent faire des cours. À terme, l'université pourrait financer le mécanisme pour toutes les disciplines. On l'a fait déjà avec le Compte Épargne Temps (Compte épargne d'Heures d'Enseignement – CEHE) et c'est un vrai succès. Cela sera le pas suivant.

Ariel Réhault-Imbach (FEDE) demande quelle conséquence cela aura sur les formations de P1. **C. Neau-Leduc** répond que les collègues de PJSE continueront à faire cours en licence à P1, à hauteur de ce que l'EES souhaitait. C'est une double garantie qui a été mise en place. Il

² École d'économie de la Sorbonne.

³ UMR Paris-Jourdan Sciences Économiques.

⁴ Philosophie, Histoire et Analyse des Représentations Économiques.

s'agit aussi de monter une école graduée, avec un lien entre Master et recherche du côté de l'EES et du CES. C'est une véritable opportunité.

N. Canry demande quel sera le statut juridique précis du nouvel institut CES et s'il sera comparable à celui de l'IEDES (Institut d'Études du Développement de la Sorbonne). **C. Neau-Leduc** répond qu'il semble encore à préciser, à la suite d'une réunion le 25/6 avec la DAJI. La formule souple serait la meilleure, à l'instar d'une composante interne.

A. Carrara (Pour une Université Libre et Solidaire – PULS) rebondit sur l'évocation du CEHE par la présidente et demande s'il serait possible d'en avoir une présentation, notamment pour savoir combien de collègues ont converti ce CEHE en temps de recherche. **C. Neau-Leduc** répond qu'il y a un certain nombre de collègues qui l'utilisent, puisqu'elle signe souvent des demandes. Certains collègues vont uniquement prendre 30 h, d'autres compilent un semestre avant de l'utiliser. Elle va demander à avoir un bilan détaillé.

II. Fonctionnement de l'établissement

1. Approbation de la procédure interne d'élaboration du budget 2027

François Foronda (VP Finances) présente le document qui constitue le calendrier budgétaire de l'automne. Il y a 3 grandes phases : jusqu'en octobre pour une première évaluation des orientations, puis le débat d'orientation budgétaire le 22 octobre, et enfin la procédure normale de vote du budget avant décembre (enveloppe, campagne d'emploi, etc.).

Les dates des réunions avec les élus CA en lien avec le budget (qui avaient été amorcées à l'automne dernier) ne sont pas indiquées, ce qui est dû au basculement vers le COMP⁵ 100 % et à l'attente des informations relatives à ces aspects. Il devrait y avoir des réunions en septembre et octobre. La commission budget, qui réunit également les directions de composantes, aura lieu la semaine du 30 novembre 2026. Le rectorat étudiera probablement le budget le 1^{er} ou le 2/12.

Paul Rateau demande pourquoi l'ensemble des élus du CA ne sont pas conviés aux réunions sur le budget. **F. Foronda** répond qu'il s'agit d'un choix aussi d'avoir un dialogue en cadre restreint sur une discussion plus politique avec les élus CA de cette commission budget. C'est un endroit de proposition et de discussions préalables. Il pense que c'est un lieu d'échange utile.

Auréli Carrara (PULS) demande s'il y aura une prise en compte de différents scénarios dans les discussions préalables et dans la présentation du budget. **F. Foronda** répond que l'an passé il y a eu la présentation d'un seul scénario, et qu'actuellement il n'est pas vraiment possible de prédire s'il sera possible de présenter 1 ou 2 scénarios. Cela dépendra, entre autres, des avis des tutelles sur la situation de l'université, etc. Dans tous les cas, cela sera lié à la négociation du COMP.

P. Rateau considère que la question n'est peut-être pas celle du nombre de scénarii, mais celle des éléments qui existent déjà quant aux avis des tutelles sur la situation de l'université, sur le

⁵ Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performances.

niveau de la prochaine SCSP⁶. **F. Foronda** répond qu'il y a beaucoup de retard sur la procédure du COMP, que l'exercice est un peu neuf pour le rectorat aussi, et qu'il y a donc beaucoup d'incertitudes. Il explique que la notification de la SCSP 2026 n'est arrivée qu'il y a une semaine, avec trois mois de retard. Pour l'instant, il est impossible de savoir de quel niveau sera la prochaine, **C. Neau-Leduc** précise également que le COMP est vaste, car il regroupe toutes les fonctions de l'université, l'immobilier, etc. Il y a quelques jours, elle a eu l'information d'un COMP pluriannuel, mais sans plus d'éléments. Elle remercie d'ailleurs beaucoup les équipes, les services qui sont sous-pression pour la remontée des données, sans vraiment savoir où l'on va.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2. Approbation de la révision des droits d'inscription de diplômes d'université (DU).

F. Foronda présente la poursuite de la révision des droits d'inscription pour les DU.

Il commence par la présentation du DU Collège de Management. Les droits d'inscription sont actuellement de 510 €. C'est un parcours de 3 ans adossé à la licence de gestion parcours Collège de Management. Depuis 2025, la formation est accessible via Parcoursup. L'effectif plancher des 3 années compilées doit être de 150 étudiants (dont 20 % de boursiers) pour que la formation soit soutenable financièrement sur 3 ans. La proposition est d'augmenter à 685 €. Dans le cadre de la délibération adoptée par le CA, il est proposé d'abandonner le surprélèvement de 10 %, car ce DU s'adresse surtout à des étudiants de P1 (licence gestion). Les étudiants en cours de cycle ne se verront pas appliquer l'augmentation.

N. Canry (SCP) demande ce qui justifie d'exonérer de surprime ce DU alors qu'elle a été votée il y a quelques mois seulement. Il se dit un peu agacé par ce système de niche.

Julien Benini (Directeur Général des Services) précise qu'ici, la niche a été prévue dès la délibération. **F. Foronda** rappelle les deux cas prévus pour cette exonération de contribution complémentaire de 10 % : les DU qui s'adressent majoritairement aux étudiants de P1 et qui sont adossés à la licence ; les DU que le *benchmark* situe comme trop onéreux par rapport à la concurrence.

N. Canry rappelle que les taxes qui sont reversées au budget central servent à financer l'occupation des salles. Ce DU concerne 150 étudiants et mobilise un amphi et une salle. Cela justifierait, selon lui, le paiement de la contribution.

F. Foronda rappelle que le taux d'environnement de ce DU, comme pour les autres, a été relevé de 20 à 30 % et qu'il prend en compte cette compensation pour l'occupation des salles. Cela représente 25000 € complémentaires. Avec l'augmentation de la masse salariale, ce DU reversera 30000 €. **J. Benini** confirme que le taux d'environnement tient compte de l'impact des DU sur la consommation des espaces, des personnels, etc. L'exonération de la contribution complémentaire de 10 % a été prévue pour ne pas mettre en péril des formations qui sont à équilibre et qui ont leur public.

⁶ Subvention pour Charge de Service Public.

F. Foronda trouve un peu étrange de refuser cette exonération, alors qu'on a accusé l'équipe présidentielle de vouloir récupérer de l'argent avec ces DU. Ici, ce DU est quasiment de la formation initiale.

P. Rateau demande des éléments sur l'évolution des effectifs à venir et constate qu'il s'agit d'une augmentation importante, environ 35 % d'augmentation. Il demande pourquoi cela n'a pas été fait en douceur, de manière graduelle et que signifie la prise en compte de l'indexation salariale.

F. Foronda signale que la fiche financière présente le tableau des effectifs par an depuis 2021. Ils sont plutôt stables en fonction des planchers établis, à l'exception de 2024-25 où il y a eu une diminution, mais c'était une année un peu étrange. Les calculs de l'équilibre budgétaire ont été faits sur une moyenne. Enfin, le fait que la hausse ne s'applique qu'aux nouveaux entrants dans le cycle est une forme d'augmentation graduelle.

Ariel Réhault-Imbach (FEDE) demande s'il a bien compris : l'augmentation correspond au taux d'environnement et à l'augmentation de la masse salariale, ce qu'on lui confirme.

F. Foronda explique que, pour le 2e DU (niveau Master) Sorbonne Data Analytics, la modification de la maquette passée à la CFVU nécessite l'approbation de la fiche financière au CA. Il présente deux tarifs en formation initiale (1500 €) et en formation continue (4600 €). La marge bénéficiaire de la formation a permis d'appliquer le surprélèvement de 10 %, la formation reste tout à fait soutenable.

Vote : 0 contre, 5 abstentions, 26 pour. Adopté.

3. Approbation des tarifications de diplômes, hors révision des droits d'inscription des diplômes d'université, pour l'année universitaire 2026-2027

François Foronda (VP Finances) explique que, conjointement à la vague de modifications tarifaires que le CA a votées ces derniers mois, il est nécessaire de valider les tarifs des autres DU. Mais il n'y a en l'occurrence pas de modification de tarifs.

Vote : Adopté à l'unanimité.

4. Approbation du marché de fourniture, par abonnement ou acquisition, de documentation électronique et gestion des accès pour l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Alix Merat (Service des périodiques, Bibliothèque interuniversitaire Cujas) présente les critères d'évaluation retenus — valeur technique de l'offre, prix, délais d'exécution, critère environnemental — et la note obtenue par chacun des prestataires. L'Offre EBSCO informations services SAS, qui est le fournisseur actuel, a été jugée très satisfaisante. L'autre candidat, PREVOT STRAT&CO propose une offre théorique, mais beaucoup des critères ne

sont pas à la hauteur. Enfin, il y a un net écart entre les 2 prestataires pour le prix. Cela aboutit à une note de 90/100 pour EBSCO contre 27,45/100 pour PREVOT.

La commission propose donc de retenir EBSCO.

Auréli Carrara (PULS) demande pourquoi, dans le marché actuel, la somme allouée au lot 2 — Bouquets de périodiques électroniques en texte intégral accessibles en ligne ou sur support numérique — a été épuisée dès décembre 2025, alors qu'elle devait couvrir jusqu'en juillet 2026. On lui répond qu'en effet, la bibliothèque Cujas a dû procéder à une grosse négociation auprès d'un éditeur en décembre 2025, et donc engager une grosse somme, ce qui a conduit à arriver au plafond. Elle précise que 3 établissements utilisent cette enveloppe, donc c'est un problème. C'est pour cela que la forme de marché a changé dans le nouvel appel : il n'y a plus de plafond annuel, afin d'avoir la souplesse requise pour des opérations pluriannuelles. De même, les usages des bases de données étant plus souvent mixtes, on a renoncé à l'allotissement séparant les deux formats (papier et numérique).

Vote : Adopté à l'unanimité.

5. Approbation du marché de fournitures et gestion de périodiques, français et étrangers, acquis par abonnement au format papier (« print »), par abonnement au format couplé papier et électronique (« print + online ») ou par abonnement choisi titre à titre au format électronique seul (« online »), pour l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Mélanie Buton (Responsable adjointe du Département du Développement des Collections de la BIS) contextualise le propos : il ne s'agit pas ici de gros bouquets, mais simplement de périodiques. Ceux-ci sont divisés par aires géographiques. Seul le lot 4 (« Périodiques édités au Royaume-Uni, Irlande, États-Unis, Canada et en Afrique, Asie, Océanie à l'exclusion de tout périodique dont l'éditeur refuse la vente par un intermédiaire ») passe en CA, car il dépasse les sommes autorisées. Un seul candidat, le fournisseur EBSCO, qui est également celui du lot 1, répond aux attentes.

Auréli Carrara (PULS) interroge plus généralement sur les différents appels d'offres : est-ce qu'on envisage de souscrire de nouveau des abonnements qui avaient été suspendus lors des coupes budgétaires sévères de 2024-2025 ? **F. Foronda (VP finances)** précise que les arbitrages sur les abonnements sont faits tout au long de l'année en bibliothèque et que le budget 2026 a permis de rouvrir certains abonnements. **M. Buton** ajoute qu'il n'était pas possible de porter les efforts budgétaires sur les abonnements numériques, au niveau des délais les sommes étaient déjà engagées. Les coupes ont surtout porté sur les monographies, on cherche aujourd'hui à rattraper le retard dans leur achat. Ce que confirme **C. Neau-Leduc** en précisant un effort budgétaire complémentaire pour les bibliothèques en 2026.

Sonia M'Hamdi (UNSA SNPTES) demande dans quelle mesure ce marché a été prénégocié nationalement et à l'échelle de Paris. **M. Buton** et **G. Colcanap (Directeur de la BI Cujas)** répondent qu'en effet, les prix sont négociés par le consortium Couperin, et ensuite le fournisseur retenu applique ces prix négociés pour 80 % des ressources, à côté de ressources (environ 20 % du total) au prix plus variable ne rentrant pas dans le consortium.

Vote : Adopté à l'unanimité

6. Approbation du marché de fourniture d'énergie électrique active et de gaz naturel avec l'acheminement ainsi que la responsabilité d'équilibre et de modulation, le mécanisme de capacité, les CEE, les CPB, le coût de stockage avec les services associés pour différents points de livraison de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Julien Benini (DGS) introduit le sujet : il s'agit d'un renouvellement de l'accord-cadre dans lequel vont s'inscrire les mises en concurrence.

Clément Miranda (Cabinet Studen, Assistant à la maîtrise d'ouvrage) présente la partie technique (3 offres retirées, car déclarées irrégulières sur le lot 1), puis détaille les défauts et points forts des différentes offres faites (par exemple les délais d'intervention, les prix, etc.). Le lot 1 porte sur la fourniture d'électricité et le lot 2 porte sur la fourniture de gaz naturel. C. Miranda met l'accent sur les offres techniques et les relations clients. L'accord-cadre sélectionne un panel de fournisseurs qui seront ensuite sollicités dans le cadre d'appels annuels appelés marchés subséquents en fonction de l'offre de prix proposée. 4 candidats sont proposés pour cet accord-cadre en fonction de leur note : Volterres (note 96/100), Selfee (88,14/100), Energem (86,55/100), LBE business (67,94/100). Pour le lot 2 : Alsen (94/100), Energem (87,02/100), Ohm Energies (68,73/100), Total Energies (65,61/100).

J. Bénini précise que la pondération des critères a été revue, notamment la contribution environnementale qui est passée de 5 à 10 %.

A. Carrara (PULS) souligne l'estimation des besoins en électricité, à la baisse pour le lot 1, mais demande comment c'est possible avec l'ouverture du bâtiment La Chapelle. **C. Miranda** répond que la consommation réduit grâce aux effets de mise à niveau vers des équipements neufs et plus économes (par exemple les LED par rapport à l'éclairage classique). **J. Benini** ajoute que ces estimations n'intègrent pas La Chapelle qui est sur un marché différent.

Vote : Adopté à l'unanimité.

7. Approbation du rapport social unique 2024

S. Messaï-Bahri (VP CA-RH) présente le rapport de 144 pages du RSU 2024. Il a été réalisé par les RH, en lien avec les autres directions qu'elle remercie pour ce travail d'ampleur. C'est un format proche des autres années, elle signale quelques nouveautés introduites : indicateurs de prévention, temps partiel... Il a été présenté au CSA mardi dernier et a reçu un avis favorable (8 pour et 1 abstention). À cette suite, des coquilles ont été relevées et des corrections adressées ce matin aux membres du CA.

Eric Marquer (PULS) interroge sur les enseignants-chercheurs LRU⁷ qui apparaissent comme un élément important du dossier (environ 70 personnels au total). Est-ce que ces statuts

⁷ Comprendent les post-doctorants, les chercheurs du programme PAUSE et les chercheurs LRU

sont à la hausse, s'agissant du rapport 2024 ? Pour lui, les contrats LRU sont relativement moins précaires qu'un contrat vacataire, mais ce statut soulève des craintes dans les UFR.

S. Messaï-Bahri répond que l'établissement, à ce stade, limite le recours aux contrats LRU soit à un recrutement sur ressources propres (donc niveau de rémunération comparable à l'équivalent statutaire non LRU), soit à la possibilité de recruter des doctorants avec des salaires mensualisés, etc. La loi prévoit d'autres cas, mais l'université ne les utilise pas pour l'instant conformément au vote en CA de 2022. Différentes composantes, notamment en droit et en économie, ont recours à cette solution avec des doctorants.

E. Marquer demande si on peut recourir plus largement à cette solution pour diminuer la précarité. **S. Messaï-Bahri** renvoie à une délibération précédente et rappelle que cela implique un surcoût de le généraliser à tous les vacataires (environ 10 % + une procédure un peu plus lourde avec la mise en place de Comité de Sélection réduit à un interne à P1 et un externe). La présidence encourage à recourir à ce type de contrat pour les doctorants de P1.

A. Carrara (PULS) remarque de manière générale que ce rapport est très riche et s'interroge sur les délais pour l'examiner. Elle demande que les délais soient allongés pour les prochaines fois, pour tirer pleinement profit de ce RSU dans les débats au CA et au CSA. **S. Messaï-Bahri** indique qu'il s'agit d'une obligation réglementaire de la soumettre au CA, mais qu'il s'agit aussi d'un document de référence pour réfléchir aux pratiques, aux politiques d'établissement, aux recrutements... Un certain nombre d'éléments du RSU font l'objet de publicité, par exemple sur le site internet de l'université, ou s'appuie dessus pour l'élaboration d'autres documents (par exemple sur la santé et sécurité au travail). Plus tard, elle confirme qu'il sera mis sur l'intranet.

A. Carrara demande plusieurs précisions qui seront ajoutées :

- le nombre exact de demi-ATER (p. 25) : sachant qu'il y a souvent des demi-ATER plutôt que des ATER temps plein, l'équivalent temps-plein (ETP) est peu parlant.
- le nombre d'étudiants des différentes structures présentées (p. 43-44) en regard de la part de leurs personnels/doctorants, car il y a des valeurs assez intéressantes et surprenantes dans certains cas (par exemple des nombres plus importants de doctorants ou d'ATER). Cela permettrait d'avoir par exemple une meilleure idée du taux d'encadrement, de la disponibilité des personnels, etc.

Elle a été surprise par le très faible nombre de postes d'enseignants vacants (2 PR et 2 MCF).

S. Messaï-Bahri répond que le tableau p.54 indique le nombre de postes qui ne sont pas occupés par des titulaires, mais par des contractuels. Les postes vacants évoqués correspondent aux postes qui ne sont occupés par aucune de ces deux catégories.

S. M'Hamdi (UNSA SNPTEs) note qu'il y a un travail important de collecte d'informations. Elle souligne le caractère frappant de l'augmentation des contractuels par rapport aux titulaires et soulève l'idée que cela peut conduire à davantage de précarité parmi les personnels de l'université. Où en est la réflexion par rapport à la politique d'attractivité de l'établissement pour les personnels ? Est-ce qu'il y a des chiffres sur plusieurs années ?

Julien Bénini (DGS) explique que les concours attirent moins, et que la seule option disponible reste de recruter des contractuels. S'ils ne bénéficient pas du même statut de

fonctionnaire, plusieurs mesures ont été prises pour réduire la précarité : par exemple la charte des contractuels qui pose un cadre, pour les Cdisations après des CDD de 3 ans. Si le collègue donne toute satisfaction, il est conservé dans les effectifs.

S. Messaï-Bahri ajoute que le recours aux contractuels est obligatoire dans certaines situations, recrutement sur projet ou sur ressources propres. **J. Benini** rappelle qu'il faut distinguer, dans les supports emplois, ceux sur fonds non pérennes qui ne peuvent pas être pourvus par d'autres statuts que celui de contractuel. Parfois, il arrive qu'un titulaire assure des fonctions financées sur ressources propres.

S. M'Hamdi fait plusieurs remarques :

- sur la question de l'évolution des emplois et compétences. **J. Benini** répond que c'est en chantier.
- Sur la question de l'avancement de la pyramide des âges et des nombreux départs à retraite à venir. **J. Benini** répond que les prévisions sont bien identifiées et qu'elles influent sur la politique RH.
- Sur les Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE, p. 13) : le taux d'emploi des handicapés (3,93 %) est encore insuffisant, même si elle a progressé. La part devrait être à 6 %. 2 pistes pour l'améliorer : recruter des personnes BOE ou inciter les personnels déjà concernés à se déclarer. **S. Messaï-Bahri** observe en effet une hausse sur plusieurs années des BOE, mais qui n'est pas encore satisfaisante puisqu'elle n'atteint pas encore les 6 % prévus par les textes de loi. L'université dispose d'un schéma pluriannuel du handicap qui vise à mieux inclure toutes les personnes bénéficiant d'une reconnaissance de handicap. Cela repose d'une part sur une politique de recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi, souvent par une forme de pérennisation de l'emploi contractuel (2 ou 3 par an à peu près). D'autre part, il y a une meilleure communication et sensibilisation des personnels déjà en poste et dont une partie connaît un handicap sans qu'il soit reconnu. **J. Benini** précise qu'en cas de non-respect des plafonds, l'employeur fait un versement au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).
- Sur la différence d'égalité professionnelle femmes/hommes (salariale, progression de carrière...) : **S. Messaï-Bahri** répond que c'est une obligation qu'il faut mener à bien. C'était un des objectifs du plan égalité professionnel 2021-24 dont le bilan sera présenté à la rentrée. Mais c'est un combat de longue haleine. Elle ne pense pas que les inégalités à P1 soient plus accrues qu'ailleurs. Par exemple, l'inégale répartition des genres chez les Enseignants-Chercheurs, avec plus de PR hommes que femmes et inversement chez les MCF⁸, est une tendance de fond. On ne pourra pas instaurer des quotas, mais il faudra voir quelles mesures mettre en œuvre pour les résorber. Un nouveau plan 2025-29 sera établi. **S. M'Hamdi** demande d'ailleurs si, dans le prochain rapport, la répartition hommes/femmes dans les postes à responsabilités pourrait être mentionnée. **J. Benini** confirme que ce serait un indicateur pertinent. Il ajoute que, dans l'index égalité professionnelle, P1 est plutôt au-dessus de la moyenne, ce que confirme **Laurent Mondelice** (Service pilotage des RH – SPRH). Et l'index prend en compte cette part des femmes parmi les rémunérations les plus élevées⁹. P1 plutôt bonne élève. Aux demandes de précisions méthodologiques, **L. Mondelice** précise

⁸ P. 24 : 31 % de MCF femmes contre 27 % d'hommes, mais 15 % de PR femmes contre 27 % d'hommes.

⁹ 50 % des hommes et 50 % des femmes dans les agents ayant les rémunérations les plus élevées en 2024.

qu'il s'agit d'un mode de calcul précis, un outil spécifique dans lequel on insère par exemple les données de salaires. Il est présent à la p. 100 du rapport¹⁰.

- Demande davantage d'indicateurs, plus de précisions sur les demandes de congé de maladie, quelles en étaient les causes (risques psychosociaux, surmenages, etc.) : **J. Benini** répond que c'est impossible de connaître les causes des congés maladie, en raison de la protection des données personnelles et des éventuelles rétentions lorsqu'un lien existe avec le travail. Il rappelle que ces congés maladie ne sont pas uniquement liés au travail, loin de là.
- Sur le télétravail : le RSU l'aborde sous l'angle quantitatif, elle aurait aimé avoir des indicateurs plus qualitatifs.

P. Rateau remercie l'ensemble des services pour cette synthèse. Mais il souligne que ces chiffres n'ont vraiment de pertinence que s'ils sont mis en perspective, appréciés au regard de la trajectoire des années précédentes, qui apparaît sur certains indicateurs, mais pas pour tous. Alors que **J. Benini** a répondu à S. M'Hamdi qu'il suffisait, sur ce point, de consulter les rapports précédents, **P. Rateau** considère que cela devrait être le travail de ceux qui présentent le RSU (et pas forcément de ceux qui l'établissent). **J. Benini** concède que des séries comparatives devront être ajoutées. **L. Mondelice** a chapeauté ce lourd travail. Il explique que, pour la plupart des indicateurs, ils ont essayé de retracer les années précédentes et d'être le plus précis possible, mais parfois, les données n'étaient pas disponibles. Sur beaucoup d'indicateurs, la répartition genrée est disponible, par exemple.

P. Rateau ajoute que la rubrique grève (p. 138) mentionne 184 jours non travaillés sur des faits de grève, ce qui est assez édifiant. C. Neau-Leduc souligne qu'il ne s'agit pas d'un nombre de personnes par jour, ce que **P. Rateau** jugerait en effet intéressant.

S. M'Hamdi complète son propos.

- Pyramide des âges (p. 28) : un agent de plus de 70 ans apparaît, est-ce une erreur ? **S. Messaï-Bahri** répond qu'il s'agissait d'un médecin du travail qui était en cumul travail et préretraite.
- À propos de la médecine du travail (p. 115) : il y avait en 2024, un médecin pour 2800 agents. C'est largement insuffisant par rapport aux besoins, et la situation ne s'est pas améliorée en 2026. Il y a un véritable problème à signaler de ce côté, même si elle connaît les difficultés à recruter une telle personne. **S. Messaï-Bahri** confirme ces difficultés (ils en avaient trouvé un à temps partiel, mais avec un salaire excessif), comme pour d'autres universités, et précise quelques démarches engagées par l'université Paris 1 (vacations de médecins, recours par exemple à une association pour un médecin à temps partiel, aides pour les personnels à trouver des rendez-vous avec des médecins agréés).

A. Carrara (PULS) réitère sa demande d'avoir un délai complémentaire pour examiner le prochain RSU. **S. Messaï-Bahri** répond que l'objectif assigné est d'avoir une présentation du RSU 2025 avant la fin de l'année 2026 et remercie encore L. Mondelice, récemment arrivé dans les services et qui a beaucoup fait pour rattraper le retard accumulé sur ces RSU. **C. Neau-**

¹⁰ Progression de la note de 94 en 2023 à 97/100 en 2024.

Leduc indique qu'un effort va être fait pour laisser davantage de temps pour l'examen de ce document.

A. Carrara demande ensuite ce qui explique (p. 63-64) que, sur 61 agents BIATPSS AENES¹¹ promouvables, seul un ait candidaté, soit 2 % contre 21 et 42 % dans les autres catégories de promotion sur liste d'aptitude. Dans les promotions sur le tableau d'avancement, il reste très peu à candidater (7 % contre 43 et 78 % dans les autres catégories). **J. Benini** répond qu'il s'agit d'un problème ponctuel, car la communication lors de la campagne de promotion a été ratée. Cela explique le nombre très faible de promotions.

S. M'Hamdi regrette que la politique sportive et culturelle ne soit pas à la hauteur, ce qui compte beaucoup pour la qualité de vie au travail. **C. Neau-Leduc** est totalement d'accord sur son importance, mais elle est compliquée à développer à P1. Un travail de fond est mené pour y remédier et développer l'offre culturelle, sportive et sociale. Il y a beaucoup de progrès à faire, mais elle est optimiste pour les prochains mois.

Vote : adopté à l'unanimité.

8. Approbation du relevé de propositions de la commission « contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) » du 8 juin 2026

J.-F Caulier (VP-CFVU) présente le relevé de propositions. 45 dossiers analysés

- 7 demandes relatives aux Aides sociales – D201 ; 7 acceptées pour un montant de 67 926,43 €
- 4 demandes relatives à la Santé des étudiants – D202 ; 4 acceptées pour un montant de 22 300 €
- 16 demandes relatives aux Activités culturelles – D203 ; 14 acceptées pour un montant de 123 244,99 €
- 18 demandes relatives aux Activités d'accueil – D205 ; 17 acceptées pour un montant de 243 713,83 €

Le montant des sommes allouées s'élève à **495 085,25 €** (quatre cent quatre-vingt-quinze mille quatre-vingt-cinq euros et vingt-cinq centimes).

S. Duroudier (PULS) demande si l'on pourrait disposer, lors des relevés à venir, du cumul des sommes déjà allouées lors des précédentes commissions, pour voir où l'on en est de l'utilisation du budget. **C. Neau-Leduc** confirme que la prochaine fois, ce cumul sera donné afin de voir la progression sur l'année. **J.-F. Caulier** confirme que c'est possible, mais il faut préciser si ce cumul doit être établi sur l'année comptable ou académique. **C. Neau-Leduc** doit vérifier.

N. Canry (SCP) s'étonne que le projet concernant le recrutement d'un chargé Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DDRS) des entreprises soit financé par la seule CVEC. Il

¹¹ RSU 2024, p. 4 : « **La filière AENES** : directeur général des services, agent comptable, administrateurs de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ADMENESR), attachés d'administration de l'État (AAE), secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES), adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJENES). »

est surpris de l'absence de co-financement alors que c'est un poste qui concerne l'ensemble des salariés de l'université. Il demande si cela est légal.

J.-F. Caulier concède que certains élus étudiants rechignent à financer des fonctions supports avec la CVEC, mais l'université est bien obligée de fournir les services qui ont été votés. **Marine Maisonneuve (Responsable du service de coordination et pilotage opérationnels SERCOP – DGS)** précise qu'il s'agit d'un chargé de responsabilité environnementale et non des entreprises. **J. Benini** confirme que rien ne s'oppose à un financement uniquement par la CVEC. Il rappelle que cette question de savoir si la masse salariale était éligible à la CVEC a été tranchée à sa mise en place, bien que ce soit un questionnement récurrent. Ici le poste est vraiment destiné aux étudiants. La CVEC intervient sur ce type de postes, en complément d'autres financements d'autres établissements ou financements de type COMP. À chaque présentation de projet, la commission s'assure avec attention qu'il est bien à destination des étudiants.

S. M'Hamdi (UNSA) relève des erreurs sur le demandeur des projets l. 35-37 : il s'agit de bibliothèque Cujas et non du SCD¹². Elle questionne les demandes de nouvelles cabines acoustiques dans cette bibliothèque. Selon elle, les lecteurs les utilisent pour répondre au téléphone alors qu'ils pourraient simplement sortir. De plus, ces cabines sont énormes, celles déjà en place occupent des places dans la salle de lecture qui pourraient être utilisées à meilleur escient. En revanche, les fontaines d'eau sont plébiscitées par les lecteurs, alors qu'elles tombent souvent en panne, cela serait utile d'en acquérir. Elle aimerait aussi des climatiseurs monoblocs pour le personnel.

S. Massai-Bahri (VP CA-RH) rappelle que ces demandes sortent du cadre de la CVEC. **F. Foronda (VP Finances)** précise que les cabines servent aussi à des entretiens sur Zoom. Et ce projet a été validé par la commission. **J.-F. Caulier** ajoute que la commission a estimé que les bibliothécaires portaient ce projet, car il est utile aux étudiants. **C. Neau-Leduc** ajoute que la commission sécurité passera pour vérifier que les cabines ne posent pas de problème de sécurité et que ces cabines ont des fonctions diverses.

A. Réhault-Imbach (FEDE) rappelle les fondements de la CVEC, un impôt tarifaire sur les étudiants, destiné à des dépenses exceptionnelles ou à amorcer des projets, mais pas à financer un poste sur plusieurs années, c'est la mission de l'université. Il peut comprendre que l'on fasse le raccourci : c'est au bénéfice des étudiants, donc c'est à eux de les financer, mais c'est une logique dangereuse qui doit être remise en question.

A. Carrara (PULS) s'interroge sur le rôle du CA s'il ne peut pas revenir sur le classement proposé par la commission. En ce cas, pourquoi n'est-ce pas une simple information, question que **N. Canry** appuie. **R. Bazillier (VP CA-RI)** confirme qu'il y a bien une compétence du CA sur les éléments mis au vote concernant la CVEC.

Vote : Adopté à l'unanimité

¹² Service Commun de Documentation.

9. Approbation du relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) – financement de projets » du 1^{er} juin 2026

J.-F Caulier (VP-CFVU) présente les propositions portant sur 12 demandes d'aides à projets portés par des associations étudiantes et 13 demandes de subventions de fonctionnement (3900 € au total). Le total des aides proposées est 18 365,30 €.

Vote : Adopté à l'unanimité

10. Information sur le relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) – aides sociales et à la mobilité internationale » du 26 mai 2026

28 demandes ont été formulées au titre des aides sociales d'urgence :

- 11 aides sociales ont été attribuées pour un montant de 5 250 €
- 4 aides à la connexion ont été attribuées pour un montant de 2 400 €

13 demandes d'aide ont été refusées (situations sociales non prioritaires au regard des dossiers présentés, étudiants non inscrits ou dossiers incomplets). Le montant des sommes engagées sur le FSDIE – Aides sociales d'urgence s'élève à **7 650 €**

43 demandes ont été formulées au titre des aides FSDIE à la mobilité internationale :

- 30 aides à la mobilité internationale ont été attribuées pour les étudiants boursiers,
- 13 aides ont été attribuées pour les étudiants non boursiers.

Le montant des sommes engagées sur l'Aide à la mobilité internationale s'élève à **37 300 €**.

Le montant total des sommes engagées sur le FSDIE – Aides sociales et Aides à la mobilité internationale s'élève à **44 950 €**.

11. Présentation du bilan du schéma directeur développement durable et responsabilité sociétale et environnementale (DD&RSE)

Note préliminaire : aucun document d'appui n'a été transmis aux membres du CA.

F. Foronda (VP Finances) présente l'avancement des actions du schéma de développement durable et responsabilité sociale et environnementale (DD&RSE) : sur les 64 actions totales, 26 sont globalement dans une dynamique positive et structurée, 41 en cours, 37 à réaliser.

F. Foronda revient rapidement sur le schéma de gouvernance et les interactions avec les instances¹³.

Il y a notamment 11 groupes de travail thématiques qui ont commencé à fonctionner au sein de 5 axes principaux :

- Axe 1 sur la gouvernance est le plus avancé. Des modifications vont être faites sur le tirage au sort de l'assemblée, qui a été réalisé durant l'hiver, mais donne peu de

¹³ Le schéma est disponible sur l'Intranet : <https://ent-intranet.panthéonsorbonne.fr/developpement-durable-et-responsabilite-societale-et-environnementale>.

résultats. Une base de sondage va être constituée à partir d'une déclaration d'intérêt, pour parvenir à constituer cette assemblée.

- Axe 2 sur l'enseignement et la formation. Il s'agit surtout, par différentes actions, d'intégrer le DDRSE dans l'enseignement. Il se pose notamment la question de la mise en place d'un bonus lié à cela.
- Axe 3 sur la recherche et l'innovation. L'enjeu est notamment de développer dans les structures les questions relatives au DDRSE : par un label ou l'adhésion au labo 1.5 par exemple.
- Axe 4 sur l'environnement. Plusieurs mesures sont envisagées : revoir la politique de voyage, mettre des fontaines à eau, faire un diagnostic des émissions GES¹⁴, etc.
- Axe 5 sur la politique sociale et l'ancrage territorial. Dans les actions à mener, il s'agit de consolider le volet qualité de vie au travail (diffuser un baromètre social par exemple), former aux enjeux DDRSE.

Le Label HRS4R¹⁵ obtenu en 2021 nécessite une évaluation à mi-parcours, on reviendra donc avec un bilan sur ce sujet du soutien aux emplois scientifiques.

Les Formations aux RSE sont en cours de constitution dans le cadre de l'école des compétences

Concernant le baromètre social, il s'agit d'un questionnaire qui sera régulièrement envoyé aux agents. Il sera débattu au CSA en formation spécialisée. On attend encore des réponses de certains syndicats, afin de permettre l'arrêt d'un questionnaire type. L'outil sera présenté quand il sera prêt.

Calendrier à venir :

- 17/09-17/10 : mois du développement durable, donc une rentrée sous le signe du développement durable. **M. Maisonneuve (Responsable du SERCOP)**, qui porte ce projet, explique que l'avancement est satisfaisant. La page intranet est entièrement reformatée et montre les avancées sur ce schéma. Une newsletter pour les étudiants permet de partager les actions et un formulaire est disponible pour mobiliser les associations à engager des projets.
- 7/07 : P1 accueillera la réunion du CIRSES, organisme qui a décerné le label DD&RSE à P1. Deux tables rondes seront organisées ainsi qu'une remise de prix sur l'engagement porté par les universités dans le DD.

III. Questions pédagogiques

12. Approbation de la convention d'application n° 3 du diplôme délocalisé de la licence mention « gestion » parcours « gestion » entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'université Galatasaray

R. Bazillier (VP RI) explique qu'il existe déjà deux licences délocalisées, en licence de philosophie et économie. Il s'agit ici de créer une licence mention Gestion. P1 coordonne le consortium d'appui à l'université Galatasaray (Istanbul).

Les droits d'inscription comprennent les droits nationaux français et des frais spécifiques de fonctionnement du programme (100 euros), comme c'est déjà le cas des deux autres

¹⁴ Gaz à Effet de Serre.

¹⁵ Human Resource Strategy for Researchers - Stratégie des ressources humaines pour les chercheurs : <https://recherche.pantheonsorbonne.fr/politique-scientifique/label-europeen-hrs4r>.

formations. Il signale une erreur sur la fiche financière et précise que la formation est bien à l'équilibre. Pour ce faire, la part des BIATPSS contribuant à cette formation a été réduite. Les 5 % reversés à la composante ont été supprimés de la fiche financière.

J. Benini (DGS) revient sur les conséquences du décret du 19/05, sur les droits différenciés des étudiants extracommunautaires, dont on attend l'arrêté. L'exonération n'est prévue que pour les accords qui prévoient la réciprocité. La convention soumise ce jour au CA reprend une formulation passée dans l'attente de parution de l'arrêté. Il devrait logiquement prévoir le maintien des droits à acquitter.

P. Rateau note que la formation de philosophie marche très bien, mais l'expérience montre qu'une fois que les enseignants de l'UFR ont tous fait une mission, il est difficile de les motiver de nouveau pour repartir. Les collègues turcs seraient aussi intéressés par des collaborations scientifiques. Il demande s'il est possible d'organiser ce type de manifestation au niveau du consortium. **R. Bazillier** répond positivement en renvoyant au site du consortium¹⁶ et insiste sur la volonté commune de développer la coopération au-delà de l'enseignement, la recherche étant très porteuse.

A. Réhault-Imbach (FEDE) demande comment sont organisées les missions d'un point de vue logistique, afin de ne pas multiplier les allers-retours. **R. Bazillier** comprend la question, les missions sont de courte durée, entre une semaine et 10 jours et les enseignants partent en avion, impossible de faire autrement. **A. Réhault-Imbach** indique que la FEDE P1 a toujours soutenu ce genre de formation, mais s'interroge pour savoir si elle continuera compte tenu de la crise climatique. **P. Rateau** répond que c'est tout le problème avec les pays et villes qui sont loin. Le coût environnemental est incontestable, mais si on applique cette logique, cela limiterait fortement nos partenariats aux destinations les plus proches géographiquement, alors qu'elles sont très profitables aux deux partenaires. On pourrait toutefois coupler plus les missions d'enseignement à des actions de recherche, pour rentabiliser les déplacements.

R. Bazillier souligne qu'il y a un travail intéressant à faire dans le chiffrage du bilan carbone de ces missions, mais il faudrait voir ce que cela pèse par rapport aux missions recherche. Il encourage en effet à coupler les déplacements avec les actions de recherche. **A. Réhault-Imbach** acquiesce, mais répète que les voyages en avion posent problème sur le long terme. **C. Neau-Leduc** confirme qu'à l'échelle de l'établissement, ce ne sont pas ces missions qui coûtent le plus en termes de bilan carbone. **R. Bazillier** rappelle enfin que ces formations délocalisées ne peuvent pas fonctionner à distance, comme l'a montré l'expérience lors du COVID. **C. Neau-Leduc** ajoute que la question du numérique responsable est aussi un chantier à mener.

S. M'Hamdi (UNSA) aimerait connaître le bilan des émissions carbone par catégories, afin de savoir quels sont les postes les plus énergivores. **C. Neau-Leduc** répond que cela a déjà été présenté au CA. **M. Maisonneuve (Responsable du SERCOP)** précise que le bilan des émissions à effet de serre a été présenté en 2024. Des infographies ont été réalisées et sont accessibles sur l'intranet, dans l'annexe du Schéma directeur Développement durable et Responsabilité sociétale (DD&RS)¹⁷. C'est une obligation tous les 3 ans, un nouveau bilan sera présenté en 2027, pour l'année 2026.

Vote : Adopté à l'unanimité.

¹⁶ <https://consortiumgalatasaray.fr>.

¹⁷ Voir annexe 6 : https://intranet.panthéonsorbonne.fr/fileadmin/intranet2/DD-RS/Schema_directeur_DD_RSE.pdf

13. Approbation du renouvellement de la convention d'application du programme de double diplomation en licence mention « administration économique et sociale » entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'université de Pondichéry

R. Bazillier (VP-RI) explique qu'il s'agit d'un simple renouvellement de convention après une phase de suspension. Ce sont les étudiants qui bougent ici. Les deux premières années sont réalisées dans leur établissement et la troisième dans l'établissement partenaire. Ils peuvent aussi enchaîner avec le master.

Basée sur le modèle du double diplôme, la fiche financière est simple et n'entraîne pas de surcoût pédagogique pour l'établissement. Les seules dépenses identifiées relèvent des frais de représentation liés à la mise en œuvre du partenariat, les frais de reprographie et la cérémonie de remise des diplômes pris en charge par l'AES.

Vote : Adopté à l'unanimité

IV. Questions diverses

1. Lutte contre la fraude aux examens

Question posée par B. Tinel et N. Canry : « Les mutations en cours font entrer l'IA dans la salle d'examen par les téléphones portables, les lunettes connectées, les montres connectées, les micro-oreillettes, etc. Même si les autres universités sont aussi touchées en France et dans les autres pays, ceci a des implications majeures sur la qualité des diplômes que nous délivrons, et plus encore sur le sens de nos enseignements.

Quelles sont les réflexions et actions entreprises par l'université pour contrer ces pratiques d'inconduites académiques ? »

Bruno Tinel (Libre Ensemble – LE) évoque plusieurs exemples de nombreux cas de fraudes relevés avec l'IA, qui change nos rapports aux étudiants et aux outils. Il précise que ce n'est pas seulement une question technique, mais aussi organisationnelle, et évoque la technologisation et la massification de la fraude, l'ambiance de suspicion généralisée, et entre les étudiants, certains étudiants se vantent sur des forums en ligne. Il y a eu beaucoup de discussion en interne en EES, notamment en L2, pour espacer les étudiants, pour éviter les clusters, pour mieux les surveiller, afin de neutraliser la fraude. **Jean-François Caulier** a procédé à un certain nombre d'achats de détecteurs, mais il constate que nous ne savons pas encore très bien utiliser. Il y a une prise de conscience en économie, dans l'UFR 27 et en droit, mais il faudrait étendre la discussion.

N. Canry (SCP) ajoute qu'il n'y a pas une volonté de stigmatiser la communauté étudiante. Ils ont surtout voulu soumettre le problème à la réflexion collective, et ils ne doutent pas que la direction de l'université et J.- F. Caulier travaillent à des solutions. Il a toutefois le sentiment que les seules solutions qui existent relèvent un peu du système D alors qu'il faut répondre à un problème généralisé.

C. Neau-Leduc rappelle que cette question avait déjà été abordée au dernier CA. Elle fait état d'étudiants qui demandent à ce qu'il y ait plus de contrôle, elle a reçu plusieurs mails en ce sens, c'est une question d'équité. À la suite des examens du S1, il y a eu plusieurs remontées de collègues qui trouvaient qu'il y avait eu des difficultés lors des examens, et des copies qui montraient des situations de triches. Des étudiants se sont notamment plaints de triche avec de nouveaux outils, notamment des lunettes connectées, des IA préprogrammées dans lesquelles les étudiants avaient déjà mis tous les cours ou TD, entraînées à passer l'examen. Afin de les accompagner, des mesures ont donc été prises à l'EES, l'UFR 27 et l'EMS, puisque c'est là que sont remontés les signalements. Il est en effet important de dire que la réflexion va bien au-delà de la simple triche avec de nouveaux outils. Il faut revoir la configuration matérielle et les modalités d'examen. Toute une réflexion de fond sera menée à la rentrée.

J.-F. Caulier (VP-CFVU) souligne en effet que l'on se focalise sur la fraude, mais qu'il y a une vraie réflexion à mener. On observe par exemple des étudiants qui arrivent avec un niveau plus faible en licence. Pour compenser, il y a une inflation des cours à l'université et donc du nombre d'épreuves, ce qui pose un vrai problème du fait de la congestion des bâtiments que connaît P1. Trouver plus d'espaces permet de meilleures conditions d'examens. Face à ces outils connectés, les brouilleurs sont interdits par la loi. Des détecteurs d'ondes ont été déployés à l'EES. Deux modèles ont été acquis par J.-F. Caulier qui les a testés, l'un à 600 HT, l'autre à 180 € HT. C'est ce dernier qui est le plus efficace. Il faut toutefois noter des faux positifs et des faux négatifs, mais cela a permis de dissuader. Une douzaine de détecteurs ont donc été distribués dans les trois composantes et les personnels formés à leur usage. Lors des épreuves de L3, on a amélioré les espacements entre étudiants, ce qui a amélioré les choses, puisqu'aucune fraude n'a été relevée.

N. Canry répond qu'il y aurait besoin d'une formation plus longue pour comprendre le fonctionnement. Les détecteurs sont très difficiles à passer dans les rangs, car il y a beaucoup d'ondes. Ces appareils ne semblent pas suffisamment fins pour discriminer les divers types d'ondes, ce qui disqualifie un peu le dispositif.

C. Neau-Leduc explique que cela supposera d'être affiné, mais qu'il faudra que tout le monde coupe tous ses appareils connectés.

P. Rateau note qu'il y a en fait plusieurs questions : le problème de l'IA dans le contrôle continu et la question spécifique des partiels. Les exercices d'évaluation diffèrent également d'une discipline à l'autre. Pour l'instant, son expérience montre que les dissertations générées par IA ne sont pas très convaincantes. Il laisse de côté la question du mémoire de recherche, qu'il faudra traiter toutefois. Il ne pense pas que les disciplines soient égales face à ces problèmes. Concernant les détecteurs, il imagine que les surveillants doivent se retrouver en situation anxiogène, notamment en cas de faux positif.

E. Marquer (PULS) signale que tout le monde est conscient du problème. Il faut toutefois commencer par bien faire ce que les enseignants et les surveillants sont censés faire, à savoir surveiller correctement les épreuves, et donc mieux les former, avant d'envisager des réformes plus importantes concernant les examens. Il est important que de bonnes conditions soient assurées pour les étudiants. Des collègues ont en effet rapporté des épreuves où il n'a pas été possible de laisser sortir des étudiants aux toilettes, car le nombre de surveillants et d'enseignants responsables d'épreuves n'était pas suffisant.

Lola Lepresle (Union des étudiants pour le Progrès et la République – UEPR) comprend l'importance de l'organisation de l'épreuve et le côté dissuasif peut être intéressant. Son organisation a eu quelques remontées sur ce point, mais elle a surtout eu beaucoup de retours sur le caractère anxiogène des mesures prises. Il faut de la fermeté, mais veiller à ne pas mettre trop de pression aux étudiants. **C. Neau-Leduc** approuve, il faut trouver le bon curseur. On peut aussi réfléchir sur le nombre d'examens, si on a moins d'espaces, on peut les améliorer.

Pour **B. Tinel (LE)**, il s'agit d'un processus d'apprentissage collectif. Les conditions spatiales sont un élément clé. Si on est capable d'avoir de bonnes conditions spatiales, les étudiants se sentiraient mieux pour composer. Il faut aussi réfléchir à notre posture par rapport à ces suspicions de fraude. Il faut notamment poser la question de la preuve et de la charge de la preuve. Lors de la rédaction des PV de fraude par les collègues, tout repose sur une preuve tangible et absolue. Nous ne pouvons pas recourir à un faisceau de preuves, ce qui complique les choses. **C. Neau-Leduc** répond qu'elle n'a que le pouvoir de poursuite, c'est la section disciplinaire qui décide des éventuelles sanctions.

E. Marquer répond à B. Tinel qui a interpellé les philosophes sur les avancées de l'IA. Les philosophes ont bien conscience des usages de l'IA, et des possibilités qu'elle offre y compris en philosophie. Ce point est incontestable. Il faut cependant reconnaître qu'il est certainement plus difficile, concrètement, d'organiser pendant un examen une fraude pour rédiger une dissertation ou un commentaire grâce à l'IA que pour répondre un autre type d'exercice. Quoi qu'il en soit, ces questions ont fait l'objet de discussions au sein de l'UFR de philosophie comme dans les autres UFR.

C. Neau-Leduc explique que tout un document est disponible pour les surveillants, qu'une pochette avec toutes les consignes est présente dans chaque amphi à disposition des responsables d'épreuves et que les informations sont données aux étudiants. Ce que confirme **F. Foronda. J.-F. Caulier** explique travailler à des solutions communes.

Des réponses aux questions de la CGT laissées en suspens au dernier CA ont été apportées par mail le jeudi 25/05. Nous reprenons donc notre précédent compte-rendu ci-dessous pour le compléter ou copions les réponses nouvelles apportées.

2. Bilan, objets et montant des contrats avec les cabinets de conseils

J. Benini (DGS) avait expliqué que ces contrats apparaissaient, sur les dépenses 2025, dans la catégorie que l'on appelle groupe de marchandises. Il s'agit de services de conseil et d'études. Il y a eu en 2025 132 486,89 € d'engagement dont le détail a été transmis ci-dessous. Ces données correspondent aux montants TTC de tous les engagements 2025 imputés dans Sifac sur les codes Nacres EB. 0 « Services de conseil et études ». Il signale aussi 2000 € d'erreurs d'imputation budgétaire (mauvaises lignes budgétaires saisies).

Objet	Montant TTC 2025
Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'installation à La Chapelle	96 814,54 €
<i>Mobilier</i>	13 440,00 €
<i>Nettoyage</i>	3 900,00 €
<i>Pilotage du projet</i>	79 474,54 €
Prestations d'expertise immobilière	20 160,00 €
Prestations d'accompagnement pour la création de l'incubateur avec l'IAE (station F)	13 500,00 €
Erreurs d'imputation	2 012,31 €
<i>Abonnement à une plateforme d'apprentissage (marchés financiers)</i>	1 197,23 €
<i>Intervention pour le master 2 AGECE "Sensibilisation des étudiants à l'emploi des travailleurs handicapés"</i>	600,00 €
<i>Intervention pour un atelier professionnel</i>	150,00 €
<i>Logiciel (annulé)</i>	65,08 €
Ecriture technique	0,04 €
Total	132 486,89 €

3. Point de la Présidente sur les marchés publics signés dans le cadre de sa délégation votée en CA

J. Benini signale qu'un bilan des délégations de compétence du conseil d'administration à la Présidente de l'université est effectué annuellement. Le prochain est prévu pour la séance du conseil d'administration de septembre 2026, le dernier bilan ayant été présenté en septembre 2025.

4. Déménagement du service de la vie étudiante (DEVE) du Panthéon vers le centre PMF

S. Messaï-Bahri avait expliqué que le fait que le service soit sur deux sites n'était pas évident, il a donc été décidé de les regrouper sur PMF.

V. Chénieux avait demandé ce qu'il en serait du service rendu aux étudiants du Panthéon si on supprimait l'accueil au Panthéon. On lui avait répondu que c'était des problèmes de gestion d'équipes qui conduisaient à ce rapprochement. À compter du 1/09, l'ensemble des personnels de la DEVE, sauf ceux à La Chapelle, seraient regroupés à PMF.

J. Benini complète ainsi : À l'exception de l'équipe installée dans le centre La Chapelle, la direction des études et de la vie étudiante (DEVE) aujourd'hui répartie entre le centre Panthéon et le centre Pierre-Mendès-France sera regroupée dans ce dernier centre. L'objectif est de remédier aux problématiques nécessairement induites par la configuration actuelle en matière d'animation et de coordination d'équipe, ainsi que de faciliter la collaboration entre les personnels. Une concertation a eu lieu avec les personnels concernés et des travaux d'aménagement des nouveaux locaux sont programmés en vue de l'installation définitive prévue pour la rentrée 2026-2027.

Concernant l'accueil des étudiantes et étudiants, la perspective est non seulement de conserver une permanence au sein du centre Panthéon, mais également à terme d'en créer de nouvelles dans les principaux autres centres de l'université.

5. Aménagement de la terrasse extérieure du centre PMF : où en sommes-nous ? Bilan

J. Benini explique que le coût total final de cette opération est de 924 792 € pour un montant prévisionnel révisé de 900 000 € du fait des nombreux imprévus et contraintes rencontrés dans le projet (octobre 2024 – montant initial à 630 000 € en octobre 2023), financé comme suit :

- 350 000 € par la CVEC
- 70 000 € par le Crous de Paris
- 10 000 € par la région Île-de-France
- 10 000 € par la fondation Panthéon-Sorbonne
- le solde, soit 485 000 €, par les fonds propres de l'université

La terrasse a été inaugurée le 5 juin dernier et est depuis ouverte aux personnels et étudiants.

La question suivante reste sans réponse :

- *Application de la charte des contractuels BIATPSS : reclassement en fonction de l'expérience et explications fournies à l'agent recruté avec feuille de classement*

La séance est levée à 19h05

Le prochain CA aura lieu le 24 septembre 2026.

Compte-rendu rédigé par les élues/élus PULS : Aurélie Carrara (EHS), Daphné Dreyssé (EDS), Sylvestre Duroudier (UFR08), Eric Marquer (UFR10), Nadeera Rajapakse (DDL).

PULS le site : <https://www.puls-p1.fr/>

